



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 20 Février 2018

Ouverture de la séance à 19h30

Absents excusés : Sandrine BITARD, Philippe FICHET qui a donné procuration à Françoise SCHNEUWLY et Isabelle LALAOUI.

Secrétaire de séance : Roger GUISSSET

Lecture des délibérations du 19 décembre 2017

1° FINANCES :

- COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

- Budget général

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de : 463 687.72 €
 - Déficit d'investissement de : 392 099.82 €
- Affectation du résultat d'exploitation :
 - Affectation à la couverture des restes à réaliser : 3 180.00 €
 - Affectation au déficit d'investissement : 392 099.82 €

Ce qui se traduira par une inscription au 1068 de : 395 279.82 €
- Reprise de l'excédent de fonctionnement (R 002) **68 407.90 €**
- Reprise du déficit d'investissement (D 001) 392 099.82 €

- Forêts

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de 55 710.68 €
 - Excédent d'investissement de 5 567.63 €
- Affectation du résultat d'exploitation :
 - Affectation à la couverture des restes à réaliser : 23 000.00 €

Ce qui se traduira par une inscription au 1068 de : 17 432.37 €

 - Reprise de l'excédent de fonctionnement(R002) **38 278.31 €**
 - Reprise de l'excédent d'investissement (R 001) **5 567.63€**

- LOTISSEMENT

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de 1 325.01 €
 - Excédent d'investissement de 350 000.00 €
- Affectation du résultat d'exploitation :
 - Reprise du déficit de fonctionnement D 002 40 580 €
 - Reprise de l'excédent de fonctionnement R 001 230 000 €
 - Reprise des restes à réaliser :

- 350 000 € en dépenses d'investissement
- 54 270 € en dépenses de fonctionnement
- Déficit constaté : 52 944.99 € sera couvert par :
 - Subvention du SYDED notifiée : 3 683 €
 - TVA sur travaux : 21 000 €
 - Subvention communale de 28 261.99 €
- **CCAS pour information (Budget traité par le conseil d'administration)**
 - Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de : 7 142.70 €
 - Affectation des résultats :
 - Reprise de l'excédent de fonctionnement(R002) : 7 142.70 €

Après approbation des comptes de gestion et affectation des résultats d'exploitation 2017, les comptes administratifs du budget général, de la forêt et du lotissement ont été adoptés à l'unanimité, en l'absence du Maire, par les membres présents du Conseil Municipal, sous la présidence de Patrice ZERBIN.

- **Convention avec Alliance Connectic** : dans le cadre du déploiement du haut débit par Alliance Connectic, le SMAU a déployé une station WIFIMAX sur la commune au lieu-dit La Prusse, à côté de la station utilisée par TDF. Une convention d'une durée de 20 ans a été signée en 2012 pour la mise à disposition d'un emplacement de 25 m² sur la parcelle A1509, moyennant la redevance annuelle révisée de 301,10 € pour 2017.
- **SUBVENTION** : comme les années précédentes, la municipalité rembourse aux sapeurs-pompiers le montant de leurs cotisations au titre de l'union départementale, de la fédération nationale, ainsi que des assurances, ce qui représente pour l'année 2018, la somme de 1 982,40 €.

2° DEMATERIALISATION DES ACTES : afin d'assurer la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales, soumis au contrôle de légalité, la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de ces transmissions. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat avec l'opérateur BERGER LEVRAUT (ADAT), et une convention avec Monsieur le Préfet.

3° MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le centre de gestion, le renouvellement de la convention « cadre » N° 180294, qui assure la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux dans le cadre de remplacements pour des besoins occasionnels.

4° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

- **Sport Jeunesse** : Marine ROLIN qui concourrait au championnat d'Europe d'ultimate en Belgique pour le compte du collège de Mandeuve, est venue nous remercier de la subvention que nous lui avons accordée pour couvrir une partie de ses frais de participation. Elle nous a par ailleurs donné son disque ultimate avec lequel elle a obtenu une honorable 4^{ième} place.

- **Les rythmes scolaires** : l'académie nous a adressé le schéma de la réforme scolaire qui a été arrêté sur la commune, tel qu'il sera présenté au Conseil Départemental de l'Education Nationale.
- **Rentrée scolaire 2018** : A la suite de l'entretien du 30 janvier avec Madame l'Inspectrice d'académie, les effectifs de la rentrée sont à la baisse, avec 131 élèves (28 CM2 partent au collège, et 20 GS arrivent au CP). Le seuil de maintien étant de 135, la fermeture de la 6^{ième} classe est probable, si le comptage qui sera fait à la rentrée reste en dessous des 135 élèves ! Cette mesure sera présentée aux instances départementales les 2 et 13 mars 2018.
- **Les Sorties et animations**: Les CM2 partent au ski mardi s'il y a de la neige. Par ailleurs 2 classes vont profiter d'une formation « Handball ».
- **Le matériel** :
 - Les manuels de mathématique de la classe de CM2 doivent être changés pour s'adapter aux nouveaux programmes - Coût de l'opération : 458,80 €.
 - La Maternelle : les tableaux en liège et le placard pour les tricycles ont été posés. Acquisition de cinq sacs de couchage pour les petits lits en remplacement de produits défectueux.

5° **DEMARCHE PERSONNES AGEES**

- **Journée Jeux du 14 février** : 26 personnes ont participé à cette journée, à leur grande satisfaction. Les personnes souhaitent d'autres après-midi animation, avec la présence d'enfants, et l'organisation de sorties... D'autres actions seront organisées prochainement.
- **Les Hébergements** : les études et visites d'hébergements, par une équipe municipale dédiée sont toujours en cours. Les trois visites qui ont été organisées : Montbéliard (Foyer Bossiere), Chatenois les Forges (Age et Vie) et ARCEY (Structure privée) vont permettre à la municipalité de retenir la formule la plus intéressante pour Mathay : Logements individuels spacieux avec des services communs (animations, infirmerie ...).

6° **FORETS**

- **Achats parcelles forestières** : la possibilité d'acheter une parcelle privée de 10 hectares sera examinée au budget primitif
- **Affouage** : les lots d'affouage ont été tirés au sort en mairie samedi 17 février. 72 lots sur 75 ont été attribués.
- **Nouvelles règles de gestion forestière durable** : le nouveau schéma de PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) France est entré en vigueur le 1 juin 2017 pour la période 2017-2022. Un document de gestion sera exigé pour les propriétaires publics ou privés, qui disposaient jusqu'à présent de 3 ans pour le fournir. Afin de mieux encadrer pour préserver la forêt, PEFC France renforce ses règles de gestion forestière, par les interdictions d'interventions, les limitations des rythmes et des niveaux d'exploitation, par la consolidation des mesures en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique (forêt-gibier).

7° **ANIMATION CULTURE**

- **Les Marionnettes** : Le spectacle du 13 janvier a réjoui 80 personnes, dont 50 % d'enfants.

- **Théâtre** : La troupe « les Tréteaux des Combes » a joué sa pièce le 27 janvier devant 160 personnes, la recette recueillie dans le chapeau s'élevait à 743€. Les 24 et 25 février la troupe des « Zinsancey », donnera 2 représentations dans la salle polyvalente.
- **Anniversaires** : Nous avons fêté samedi 10 février les 90 ans de Mme LANGLI.
- **Expo PHOTOS** : Celle-ci se déroulera à la salle polyvalente les 3 et 4 mars.
- **CONCERT** : Le concert de la Saint Patrick se déroulera le vendredi 16 mars dans la salle polyvalente avec « **Capitaine Jack** »

8° **ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT**

- **Les ordures ménagères** : vous pouvez récupérer le calendrier complet de ramassage des déchets de 2018 sur le site www.Mathay.fr, ou par consultation dans le Dialogue 2017 qui paraîtra début mars.
- **Eclairage Public** : une étude d'amortissement est en cours dans le cadre d'un remplacement des ampoules sodium existantes par des ampoules leds, sans changer le luminaire. Une étude sera faite en ce sens avec un opérateur.

9° **DIVERS**

- **ETAT / Marchés publics** : mis à jour par la commission européenne, les seuils applicables aux marchés publics ont été révisés au 31 décembre 2017. Du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2019, les nouveaux seuils, fonction des prestations à réaliser sont les suivants :

Seuils	2016-2017	2018-2019
-Fournitures courantes et services Des pouvoirs adjudicateurs	209 000 € HT	221 000 € HT
-Fournitures courantes et services Des entités adjudicatrices	418 000 € HT	443 000 € HT
-Travaux	5 225 000 € HT	5 548 000 € HT

En dessous de ces seuils, les marchés peuvent être passés selon la procédure prévue à l'article 27 du décret du 25 mars 2016.

- **REGION / Courier des élus du groupe d'opposition** : dans le cadre de la restauration du Patrimoine, la majorité socialiste a décidé d'exclure le patrimoine religieux non protégé, c'est-à-dire essentiellement les églises de nos villages. De ce fait les communes se seraient vues privées de toute aide du conseil régional au titre des monuments historiques, pour des travaux de restauration de leurs églises non protégées. Les élus d'opposition ont déposé un amendement, et après plusieurs mois, la présidente de région a décidé de réintroduire les églises non protégées, dans le panel des aides attribuées au titre du patrimoine.

La région aux côtés des territoires : afin de renforcer les cohésions territoriales, la région met en place 4 piliers qui seront les fondements de la politique de cohésion territoriale. Ceux-ci concernent les projets de territoire, les centre-bourg, les ruralités, les quartiers dans la politique de la ville.

- **PMA**

- **Conférence intercommunale du logement** : elle a eu lieu le jeudi 18 janvier à PMA
- **La compétence DECI (« Défense extérieure contre l'incendie »)** : pour le 31 décembre 2018, l'évolution de la réglementation va conduire les maires, à prendre un arrêté communal pour
 - identifier les risques à prendre en compte en réalisant un zonage distinguant les risques courants faibles, ordinaires, importants et les risques particuliers (Etablissements recevant du public > 2000 m2)
 - fixer en fonction de ces risques, la liste des **PEI** (Point d'Eau Incendie) mis à disposition du service public de la **DECI**.

- **DIVERS**

- **E P F** : Suite à l'arrêté n° 17-566 portant actualisation du périmètre d'intervention de l'**Etablissement Public Foncier (EPF)** Doubs Bourgogne-Franche-Comté, le règlement de cet établissement a été modifié pour se substituer à l'ancien. Il nous était demandé de nous positionner pour ou contre cette substitution, que la municipalité a acceptée.